



## Procédure de consultation

---

### Département fédéral de l'intérieur

#### Loi fédérale sur la protection des mineurs en matière de films et de jeux vidéo (LPMFJ)

L'avant-projet de loi a pour but de régir la protection des mineurs face aux contenus médiatiques (représentations de violence ou de sexe, scènes effrayantes, etc.) de films et de jeux vidéo qui pourraient porter préjudice à leur développement physique, mental, psychique, moral ou social. Les organisateurs d'événements publics, les prestataires de supports audiovisuels et les prestataires de services à la demande qui rendent des films et des jeux vidéo accessibles devront indiquer l'âge minimal et réaliser des contrôles de l'âge. Ces mesures seront mises en œuvre dans le cadre d'une corégulation. En ce qui concerne les services à la demande et les services de plateforme, la Suisse entend s'aligner sur la réglementation européenne.

Date d'ouverture: 15 mars 2019

Date limite: 24 juin 2019

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral des assurances sociales, Secteur Questions familiales, Effingerstrasse 20, 3003 Berne, tél. 058 462 90 98 / 058 462 91 69, [www.bsv.admin.ch](http://www.bsv.admin.ch)

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante: [www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html)

26 mars 2019

Chancellerie fédérale